

COMMUNE DE LAINSECQ
COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 4 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 4 septembre, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame CHOUBARD Nadia, Maire.

Présents : Mme BILLEBAULT Elise, LAURENT Valérie, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, RAVISE Pascal, MASSE Arnaud, MASSE Fabien, RABOURDIN Axel.

Absent excusé : M. CHOUBARD Romuald,

Secrétaire de séance : Mme BILLEBAULT Elise

Date de la convocation : 27 août 2020

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 10

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020
- Désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant pour faire partie de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) à la Communauté de Communes.
- Approbation de l'avenant N° 2 à la convention de service commun « voirie ».
- Nomination d'une personne pour siéger au comité de bassin du Loing.
- Nomination d'un référent « randonnée »
- Allocation scolaire
- Examen de devis concernant un projet de City-Stade. Demandes de subventions
- Demande de subvention de la part de la Fondation du Patrimoine
- Affaires diverses

Mme le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Désignation modificative des délégués à la Communauté de Communes

Le conseil donne son accord

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Désignation modificative des délégués à la Communauté de Communes

Délib. 38/2020 annule et remplace la délibération N° 7/2020

Le conseil municipal a désigné :

- Les délégués à la Communauté de Communes Puisaye Forterre :
- Titulaire : CHOUBARD Nadia
- Suppléant : COUPECHOUX Gérard

- Les représentants de la commune au sein du service commun :
Mme CHOUBARD Nadia et M. COUPECHOUX Gérard

Désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant pour faire partie de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) à la Communauté de Communes.
Délib. 39/2020

Membre titulaire pour siéger à la CLECT : CHOUBARD Nadia
Membre suppléant pour siéger à la CLECT : GARNAULT Hervé

Approbation de l'avenant N° 2 à la convention de service commun « voirie ». Délib. 40/2020

Dans le cadre d'une évolution de la compétence « voirie » au regard de la loi NOTRe, le conseil communautaire du 13 septembre 2018 a accepté à l'unanimité la mise en place d'un service commun « entretien de la voirie » pour ses communes membres.

Considérant la nécessité de préciser que la Communauté de Communes de Puisaye Forterre intervient comme mandataire des communes pour les représenter dans le cadre de la convention d'adhésion au marché de voirie.

Après avoir entendu l'exposé du chargé de la voirie,
Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

Nomination d'une personne pour siéger au comité de bassin du Loing Délib. 41/2020

Mme CHOUBARD Nadia a été nommé pour siéger au comité de bassin du Loing

Nomination d'un référent « randonnée » Délib. 42/2020

Le conseil municipal a nommé des Référents Randonnée :

Titulaire : M. COUPECHOUX Gérard
Suppléante : Mme BILLEBAULT Elise

Allocation scolaire Délib. 43/2020

Le conseil municipal décide à l'unanimité qu'une allocation de 30 € sera allouée aux enfants de Lainsecq scolarisés au collège.

Subventions accordées Délib. 44/2020

Fondation du Patrimoine : 55 €

RPI Lainsecq, Sougères, Sainpuits, Thury pour séances de piscine : 601.56 €

Achat d'ordinateurs pour l'école Délib. 45/2020

Le conseil municipal accepte la demande de la directrice de l'école concernant l'achat de 6 ordinateurs portables pour la somme d'environ 2 000 €.

Examen de devis concernant un City-Stade. Demandes de subventions Délib. 46/2020

Mme le Maire expose au conseil municipal un projet de terrain multisports qui pourrait se tenir sur le terrain de sport attenant à l'école. Ce City-Stade serait utilisé par nos élèves et les jeunes de la commune.

Le conseil municipal accepte ce projet et sollicite les subventions suivantes :

- **Conseil Départemental**, au titre de l'investissement dans les équipements sportifs : 30%
- **DETR** au titre des services à la population et aux collectivités : 40 %
- **ANS – Agence Nationale du Sport-** : 10%

Dépenses :

- City-Stade :	27 500 €
- Plateforme :	23 806 €
- Option gazon synth.	4 836 €
	<hr/>
	56 142 €

Recettes :

- Sub. Conseil Dép. 30% :	16 843 €
- DETR 40% :	22 457 €
- Sub. ANS 10% :	5 614 €
- Fonds propres 20% :	11 228 €
	<hr/>
	56 142 €

Affaires diverses :

- Mme le Maire informe le conseil municipal que des entretiens avec des candidats à la gérance du restaurant auront lieu le mardi 8 septembre.
- Au vu de la crise sanitaire, il est décidé qu'il n'y aura pas de repas de fin d'année pour les aînés. Les personnes de 70 ans et plus recevront un colis.

La séance est levée à 22 h.30